



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 286 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, selon Éco Entreprises Québec, plus d'un milliard de sacs de plastique à usage unique sont encore distribués au Québec chaque année;

CONSIDÉRANT QUE, selon Recyc-Québec, moins de 15 % de ces sacs sont récupérés dans la province;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude commandée par le Forum de Davos, les océans contiennent déjà plus de 150 millions de tonnes de plastique et devraient contenir davantage de plastique que de poissons d'ici 2050;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'Université McGill, la pollution par les microdébris de plastique atteint même le fleuve Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la réduction à la source représente la seule réelle solution écologique à la problématique de la surconsommation des plastiques;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pays et États ont déjà banni la distribution de sacs de plastique sur leur territoire avec succès et que plusieurs municipalités au Québec comptent faire de même à court terme;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique par les commerces dans l'ensemble du territoire de la province.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé
Députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques

30 nov 2016

Date de signature de l'extrait